



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2024/68

Objet : Convention de mise à disposition d'un contractuel de droit public au PNR de Chartreuse par le PNR du Pilat pour une mission d'accompagnement et de déploiement de Géotrek et Géonature

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix REY Freddy	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique MICHALLET Bernard MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DEPINOIS Marc PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie à REY Freddy VIAL Cédric à REY Freddy	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie BOUZON Elodie DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GERIN Anne GUIGUE Gilbert	LAVAL Sylvain à GERIN Anne POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie HABFAST Claus à ESCARON Dominique BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Convention de mise à disposition
d'un contractuel de droit public au PNR de
Chartreuse par le PNR du Pilat pour une mission
d'accompagnement et de déploiement de Géotrek et Géonature**

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse est lauréat d'un appel à projet au titre du Fonds vert afin de mettre en œuvre « une gestion partagée des activités humaines sur les sites naturels majeurs du territoire ».

Il s'agit notamment de déployer les applications « Géonature et Géotrek »

Afin de gagner du temps, le Parc de Chartreuse souhaite se faire accompagner par un expert ayant déjà déployé ces applications au sein de plusieurs Parcs de la Région.

LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

La convention de mise à disposition définit les modalités et le partage des coûts du poste de Xavier ARBEZ pour son travail sur « Géonature et Géotrek ».

Cette convention est établit pour une durée de trois ans renouvelable si besoin.

La répartition annuelle du temps de travail de l'agent mutualisé est définie au prorata du nombre de Parcs signataires de la convention et du volume de temps de travail nécessaire à la mise en œuvre des projets.

L'estimation du volume de temps de Xavier ARBEZ pour son travail sur Géonature et Géotrek est d'environ une vingtaine de jours par an.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider la convention de mutualisation avec le PNR du Pilat pour une partie du poste de Xavier ARBEZ pour le travail sur Géonature et Géotrek;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment la convention.**

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2024**

